



Les médicaments

Qu'est-ce que c'est ?

Selon la loi, un médicament, c'est toute substance ou composition présentée comme possédant des propriétés curatives ou préventives à l'égard des maladies humaines ou animales. Il est soumis à des réglementations.

Quels sont les types de médicaments ?

Il existe deux grands types des médicaments : les préparations magistrales et les spécialités pharmaceutiques.

Les préparations magistrales

Les préparations magistrales sont les médicaments préparés par le pharmacien d'officine ou d'hôpital spécialement pour vous, sur base de la prescription de votre médecin traitant.

Les spécialités pharmaceutiques

Les spécialités pharmaceutiques sont tous les médicaments conditionnés et vendus par les laboratoires pharmaceutiques aux pharmaciens.

Ils regroupent trois catégories de médicaments :

- les spécialités originales,
- les copies,
- les médicaments génériques.

Qu'est-ce qu'un médicament générique ?

Un médicament générique est la stricte copie de la spécialité originale dont le brevet est tombé dans le domaine public. Il est « essentiellement similaire » au médicament original de référence : il a la même composition qualitative et quantitative en principes actifs et la même présentation (sirop, cachet ...).

Lors de sa commercialisation, il doit être vendu au moins 30% moins cher que la spécialité originale.

Qu'est-ce qu'une prescription sous « DCI » ?

Le médecin peut me prescrire un médicament de 2 manières : soit en indiquant le nom de marque du médicament, soit en indiquant le nom de son principe actif (le nom de la molécule active), ce qu'on appelle alors prescription sous DCI (**D**énomination **C**ommune **I**nternationale).

En prescrivant sous DCI, le médecin laisse donc au pharmacien le choix de délivrer au patient un des médicaments contenant ce principe actif, que ce soit une spécialité originale, une copie ou un générique. Cette prescription peut être financièrement plus avantageuse pour vous.

Comment est remboursé le médicament ?

La spécialité originale, ses copies et ses médicaments génériques sont tous remboursés du même montant.

Moins le médicament coûte cher et moins je devrai payer

Pour exemple, un générique coûtant 10 € et sa spécialité coûtant 15 € seront remboursés du même montant. Dans ce cas précis, vous payerez 5 € en moins en choisissant le générique. Le montant à votre charge dépend donc des choix que vous faites parmi les médicaments équivalents.

Comment diminuer mes dépenses en médicaments ?

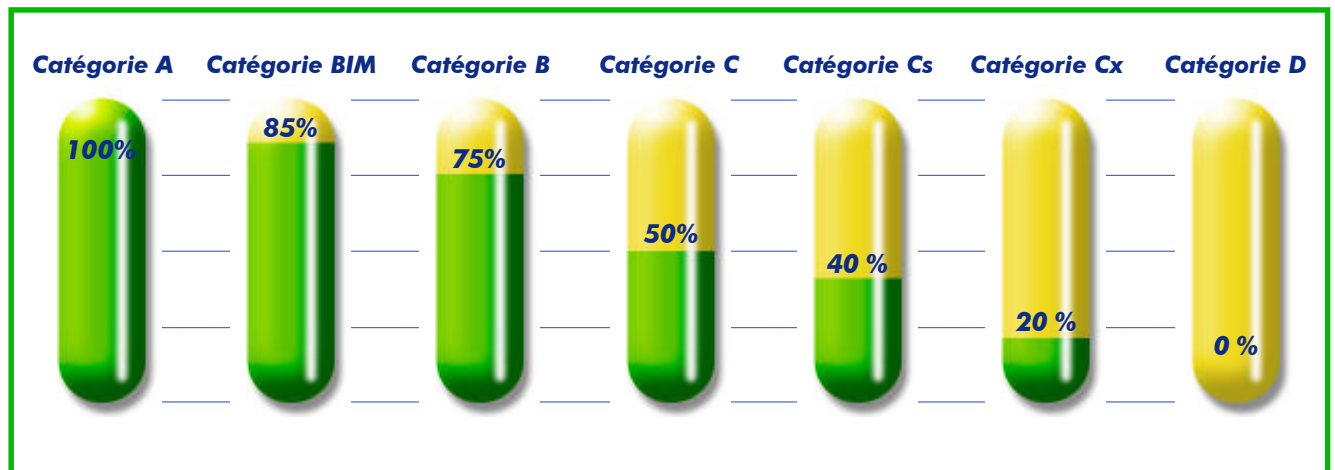
- ✓ En demandant à mon médecin de prescrire sous DCI.
- ✓ En choisissant les médicaments les moins chers : copies, génériques ou spécialités originales ayant baissé de prix.

Pourquoi certaines catégories de médicaments sont-elles plus remboursées que d'autres ?

Le taux de remboursement des médicaments varie selon leur utilité. Il existe 6 catégories :

- **Catégorie A** : médicaments vitaux pour certaines maladies graves et de longue durée (cancer, diabète, épilepsie, tuberculose...). Remboursement 100%
- **Catégorie B** : médicaments utiles sur le plan social et médical (antibiotiques, traitement de l'asthme...). Remboursement : 75% (85% BIM) ; Le ticket modérateur est plafonné
- **Catégorie C** : médicaments pour taux hormonal, allergies, crampes... Remboursement : 50%
Le ticket modérateur est plafonné
- **Catégorie Cs** : médicaments pour la fluidité du sang... Remboursement : 40%
- **Catégorie Cx** : contraceptifs oraux, médicaments pour les mycoses... Remboursement : 20%
- **Catégorie D** : vitamines, anxiolytiques, analgésiques... Remboursement : 0%

Taux de remboursement par catégorie de médicament



Que me conseillez-vous ?

N'hésitez pas à en discuter avec votre médecin traitant lors de la prescription et avec votre pharmacien.